

Agents non- titulaires : Faites entendre votre voix, votez CGT !

Novembre 2018

Vous êtes électeurs pour la désignation de représentants du personnel dans 3 instances : la CCP de l'INRA, le CT de l'INRA et le CT du ministère de la recherche. **Vous allez donc voter 3 fois !** Pour les instances de l'INRA (CCP et CT), nous vous invitons à voter CGT-INRA, pour le CT du ministère, nous vous invitons à voter FERC-CGT, notre fédération. **Attention** : Postez vos 3 votes avant le 3 décembre dernier délai !

Chers collègues, vous représentez aujourd'hui plus de 20% des effectifs de l'INRA et contribuez pleinement, vous aussi, à l'accomplissement des missions de recherche publique de l'INRA.

La CGT se bat pour un plan immédiat de titularisation de tous les non-titulaires employés sur fonctions pérennes.

Alors que le gouvernement Macron entend présenter au printemps 2019 un projet de loi Fonction publique généralisant l'emploi de contractuel.le.s en lieu et place de titulaires, et limitant ainsi les possibilités de recrutements sur postes de titulaires, **l'exigence d'un tel plan de titularisation est aujourd'hui encore plus d'actualité.**

La CGT a été à l'initiative de la [pétition](#) intersyndicale exigeant la suppression des PIAs (Projets Investissements d'Avenir), de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et du CIR (Crédit Impôt Recherche). La réaffectation intégrale des fonds correspondants aux EPSTs et aux universités permettrait largement de financer un tel plan de titularisation*, comme l'octroi de crédits pérennes et d'emplois de titulaires nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

* Le CIR, ce sont 6 milliards d'euros par an comme niche fiscale pour les entreprises, qui équivaldrait à pas moins de 100 000 emplois s'ils étaient restitués à la recherche publique.



Les revendications CGT portent aussi sur les droits et conditions de travail.

La CCP (Commission Consultative Paritaire des contractuels) est une commission paritaire (5 représentant.e.s de l'administration et 5 représentant.e.s du personnel) qui traite de la situation des non-titulaires en session ordinaire, ou exceptionnelle sur demande de l'agent ou de l'administration.

Au cours de son dernier mandat, la CGT-INRA s'est battue, en CCP de l'INRA mais aussi par délégation auprès de la Direction Générale de l'INRA, pour faire entendre les voix des agents non titulaires sur trois points forts :

- Le retrait de la directive interne qui interdit à tout.e contractuel.le de pouvoir poursuivre en CDD à l'INRA dès lors qu'il/elle y a cumulé 48 mois de contrats.
- L'amélioration des conditions de fin de thèse des doctorant.e.s, souvent obligé.e.s de finir leur thèse en situation de précarité passé les 36 mois de contrat doctoral.
- Une gratification juste et forfaitaire pour les stagiaires avec la prise en compte des jours fériés et des congés maladie.

La CGT-INRA a ainsi réussi à obtenir des engagements de la part de la Direction Générale sur ces points. Celle-ci a promis un assouplissement de la directive interne, un accès à leur environnement de travail pour les doctorant.e.s en fin de thèse et une réflexion sur la gratification des stagiaires ([voir notre compte-rendu complet](#)). Si ces engagements ont constitué un premier pas, nous avons pu constater que la Direction tardait, voire rechignait, à les respecter ! **Le combat pour gagner sur ces revendications doit donc encore s'amplifier.**

La CGT-INRA et SUD viennent ainsi de demander une rencontre à la Direction Générale (cf. mail du 09/11). Nous demanderons aux non-titulaires comme aux titulaires d'appuyer la délégation.

D'autres revendications sont appelées à être défendues :

- ☞ Arrêt de la mise en place des contrats de mission
- ☞ Aligement des salaires sur ceux des titulaires
- ☞ Prise en compte de la carrière antérieure lors du recrutement pour déterminer le niveau de salaire
- ☞ Versement d'une indemnité de précarité en fin de contrat
- ☞ Augmentation de la rémunération des doctorant.e.s à 2000 € net
- ☞ Reconnaissance du diplôme de doctorat dans les conventions collectives
- ☞ Accès à la formation permanente dans les mêmes conditions que les titulaires

Le projet de fusion INRA-IRSTEA

Le projet de fusion des 2 instituts imposé à marche forcée par le gouvernement rend obscur le devenir et les droits des agents titulaires mais ceux aussi des contractuel.e.s.

Rejoignez-nous dans l'exigence d'un moratoire !

La CGT est le seul syndicat de l'INRA ayant siégé à toutes les réunions de la CCP, en désignant à chaque fois des représentant.e.s syndicaux non-titulaires.

Pour avoir l'assurance d'être représenté.e.s efficacement pour continuer ces combats et défendre vos intérêts, Votez **CGT-INRA à la CCP* et au CT* de l'INRA Et votez **FERC-CGT** au CT ministériel* !**

* CCP, CT, CTM : [cliquer ici](#) pour en savoir plus sur ces instances.

**Nous serons toujours plus forts en nous regroupant.
Syndiquez-vous à la CGT !**

.....✕.....
Solidaires, déterminés, engagés :

Rejoignez la CGT !

Bulletin d'adhésion

**CESSONS D'ÊTRE
DES PIONS !!!**



Qualité (M ou Mme) :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Corps : Grade : Echelon :

Centre de Recherche :

Département de Recherche :

Unité / Labo (développer les sigles, SVP) :

Adresse de l'unité ou du labo :

Téléphone : E-mail :

